

COMMUNE DE WITRY-LÈS-REIMS

CG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N°A 2018/020
Travaux 3 rue Gueloche

Le maire de Witry-lès-Reims ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu les dispositions du Code de la route en vigueur et notamment les articles R411-8, R411-25 et R 417-9 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la voirie routière et notamment l'article L113-3 ;

Vu la demande de l'entreprise AUBELEC – sise 1 rue du Parc de Sancey à ROSIERES-PRES-TROYES (10) ;

Considérant que pour la bonne exécution des travaux de remplacement de cadre et tampon de regard pour Orange situés 3 rue Gueloche à Witry-lès-Reims, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1 : Du **lundi 29 janvier au vendredi 16 février 2018**, en raison des travaux entrepris par l'entreprise AUBELEC, la circulation et le stationnement au 3 rue Gueloche sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- Le stationnement est interdit au droit du chantier,
- La vitesse est limitée à 30 km/h,

Article 2 : Le pétitionnaire sera responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers qui devront se conformer à la signalisation mise en place.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Witry-lès-Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Fait à Witry-lès-Reims

Le 19 janvier 2018

Le maire,

Michel KELLER

